

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE DE **CAMPAN**



PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

**REVISION
APPROBATION**

ANNEXES SANITAIRES

Rapport

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal de ce jour
à CAMPAN, le *17 octobre 2008*

Le Maire



Gérard ARA

PUBLICATION: 07/01/1986
APPROBATION: 10/11/1988
MODIFICATIONS: 26/06/1998
10/02/2006

Pièce:

5 . 1a

Réseau d'adduction d'eau potable

Les réseaux

Le réseau, ou plutôt les réseaux d'adduction d'eau potable de la commune sont à son image, c'est à dire éclatés par hameaux, et bien souvent indépendant les uns des autres : il y a un réseau principal et six réseaux secondaires indépendants.

L'ensemble du système d'alimentation en eau potable de la commune fonctionne en gravitaire. Il est alimenté par le captage de 12 sources et par la présence de 17 réservoirs, d'un volume de stockage allant de 4 à 220m³.

Le réseau principal, qui alimente la majorité des usagers de la commune, comprend cinq grands réservoirs : La Séoube, Litbère, Débarrades, Sainte-Marie et Campan. Le réservoir de La Séoube distribue l'eau aux abonnés depuis La Séoube jusqu'à Sainte-Marie, ceux de Litbère et de Débarrades alimentent les abonnés situés entre Gripp et Sainte-Marie ainsi que les abonnés situés jusqu'à Saint-Roch. En aval de Saint-Roch, c'est la source Hount del Loup qui assure la distribution d'eau au reste de la commune.

Les réseaux secondaires sont constitués d'un captage et d'un réservoir, leur permettant ainsi de fonctionner indépendamment du réseau principal. Il s'agit de Payolle, alimenté depuis la Samarolle, de Sarrat de Bon alimenté depuis l'Hount de Courtalets, de Peyras alimenté depuis Couya, Clédères et Las Testas et d'Angoué alimenté depuis l'Hountalade.

La longueur totale du réseau est d'environ 86 km : 16 km en Ø20-50, 51 km en Ø 60 à 100 , 19 km en Ø > 110. Le réseau est principalement en acier (41,4 km) et en PVC (28,9 km). Quelques antennes en PVC et en fonte sont également présentes.

Un certain nombre d'organes ont été repérés sur le réseau : 13 réducteurs de pression, 59 poteaux incendie, également 155 vannes.

Les pressions sont dans la gamme conseillée pour la distribution d'eau potable (comprise entre 2 et 5 bars). Cette gamme de pression permet de garantir la satisfaction de l'abonné (P>2bars) et de limiter les débits de fuite (P<5bars). Seuls 9 poteaux incendie dépassent les 6 bars.

Il est à noter que seuls 6 poteaux incendie sont conformes, en effet la majorité des poteaux ne peut délivrer un débit supérieur à 60m³/h qui est la norme en vigueur.

L'ensemble du réseau est exploité en régie directe.

Consommation

La consommation d'eau à Campan est facturée de façon forfaitaire. Sur la commune de Campan, on compte 1 800 abonnés (pour 1 500 habitants permanents) .

En outre, en raison des importantes variations saisonnières de population, il est difficile d'estimer la consommation annuelle totale d'eau potable.

La consommation domestique annuelle d'eau potable à Campan est de l'ordre de 120 000 à 130 000 m³ si l'on se base sur la consommation moyenne nationale (soit 150 l/j par habitant), et si l'on prend pour hypothèse la population suivante :

- 1 500 habitants permanents,
- 5 000 habitants supplémentaires pendant 2 mois, soit l'équivalent de 830 habitants permanents.

Qualité de l'eau

Trois sources font l'objet de contaminations bactériologiques régulières et une quatrième, Tramezeygues contient de l'arsenic. Les analyses réalisées sur le réseau montrent que l'eau distribuée est généralement de mauvaise qualité bactériologique. Cependant depuis 2006, il apparaît dans les analyses que l'eau distribuée est de meilleure qualité bactériologique suite à la mise en place d'un traitement en continu. Aucun des périmètres de protection des sources n'a pour l'instant fait l'objet de Déclaration d'Utilité Publique.

Problèmes soulevés par le réseau

1) Leurs implantations :

En règle générale, ils n'empruntent pas l'emprise des voies de circulation et leur sont parallèles, parfois à une distance de plus de 100 mètres. La desserte des parcelles situées du côté opposé de ceux-ci par rapport à celles-là est donc très problématique. A ce jour, il n'y a guère eu de problème, les arrangements amiables s'étant avérés pratiquement toujours possibles, mais qu'en sera-t-il à l'avenir ? Le POS a été obligé de s'adapter à cet état de faits. Juridiquement, ces parcelles ne peuvent être considérées comme desservies. Plus du tiers des possibilités de construire sont dans ce cas.

2) Leurs capacités :

Grâce surtout à leurs pressions moyennes, plus qu'à leurs diamètres, les réseaux actuels, souvent améliorés, sont suffisants. Mais d'une part, du fait des transformations sociologiques de la population, la consommation augmente vite, d'autre part, les extensions prévues nécessitent de toute façon un renforcement du réseau important dans des secteurs sensibles. Par exemple celui du chemin de PEYREHITTE.

La charge va être de plus en plus lourde pour la commune. Celle-ci a déjà fait une tentative de recouvrement, il semble qu'elle devra s'y résoudre définitivement, sinon elle risque d'obérer ses capacités de financement, qui lui seront pourtant bien utiles par ailleurs. Ne serait-ce que pour améliorer les réseaux.

3) L'état de vétusté

Beaucoup de travaux d'amélioration sont à prévoir sur les ouvrages (captages, bassins,...). La mise en place des périmètres de captage est à faire ainsi que le traitement de l'eau et l'amélioration du réseau défense incendie.

La commune s'est engagée en 2006 dans un schéma directeur de l'alimentation en eau potable pour remédier à ces différents problèmes. La pose de compteurs chez les particuliers est en cours.

Elle s'est aussi engagée à réaliser rapidement une étude de toutes les zones dont la défense incendie n'est pas assurée.

Traitement des eaux usées

La commune est équipée de plusieurs stations d'épuration destinées à traiter les eaux usées des zones agglomérées où la densité de population permanente ou saisonnière est élevée. Les capacités et charges actuelles de ces stations sont les suivantes :

- **Campan** : capacité = 1500 E.H. ; charge hydraulique traitée = 60 % (900 E.H.), charge organique traitée = 25 % (375 E.H.). Elle date de 1994, bon fonctionnement.
- **Sainte-Marie-de-Campan** : capacité = 1500 E.H. ; charge traitée = pas connue, beaucoup plus élevée en période estivale que le reste de l'année. Elle date de 1995.
- **Payolle** : capacité = 1250 E.H. ; charge traitée = 65 % (900 E.H.). Elle date de 1972, bon fonctionnement.
- **Artigues** : la station créée pour les besoins du camping-caravaning de la commune de Bagnères reçoit également les effluents des centres de vacances d'Artigues.

Les trois stations d'épuration : Campan, Sainte Marie de Campan et Payolle seront utilisées dans le cadre des extensions programmées aux zones non raccordées.

Une enquête réalisée lors de la mise en place du SPANC de l'Adour en 2005, montre que 1236 habitations sont assainies par des systèmes autonomes. Le bilan réalisé dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement en 1997 est assez médiocre : 20 à 25 % des habitations rejettent directement leurs effluents au milieu naturel, et le taux d'installations conformes n'atteint pas 50 %.

Le Schéma Directeur d'Assainissement :

Le Schéma Directeur d'Assainissement approuvé le 23 décembre 2003 présente un scénario minimaliste en termes d'extension des réseaux existants, qui suppose la réhabilitation de la majorité des filières de traitement individuelles en place conformément à la réglementation en vigueur. Les installations devront par ailleurs être adaptées aux contraintes de sol et d'habitat recensées dans le cadre de l'étude de ce Schéma Directeur d'Assainissement.

Ce scénario propose le raccordement :

▶ A la station d'épuration de Campan :

- des habitations en rive droite de l'Adour : "Entremoules" et le lotissement du Pleu de la Bereu (face à la station), actuellement traité par une petite station, par une traversée de l'Adour. (17 habitations) ;
- des habitations situées en aval du bourg de Campan, en rive gauche de l'Adour (12 habitations).
- 1 aire de services camping cars

▶ A la station d'épuration de Sainte Marie de Campan (sous réserve d'une capacité suffisante) :

- entrée nord est de Sainte Marie (en cours) 5 branchements ;
- L'hôtel « Chalet Hotel » situé à Cayres de By » sera raccordé à l'aide d'un dispositif de relevage.
- des campings et de quelques habitations situées au Sud de Sainte Marie de Campan (15 branchements).
- 1 aire de services camping cars
- ▶ A la station d'épuration de Payolle :
 - le quartier de l'Espiadet (33 branchements).
 - 3 aires de services camping cars

Nota : La station de relevage du centre de vacances de la ville de Tarbes à Payolle appartient par convention à la commune de Campan depuis le 13/03/2007.

Cette station traite également le camping et l'auberge des IV Véziaux situés hors commune.

Ces projets d'extensions seront amenés à être validés ou modifiés selon les résultats et les préconisations du « Schéma Directeur d'Assainissement collectif » en cours d'étude (2007).

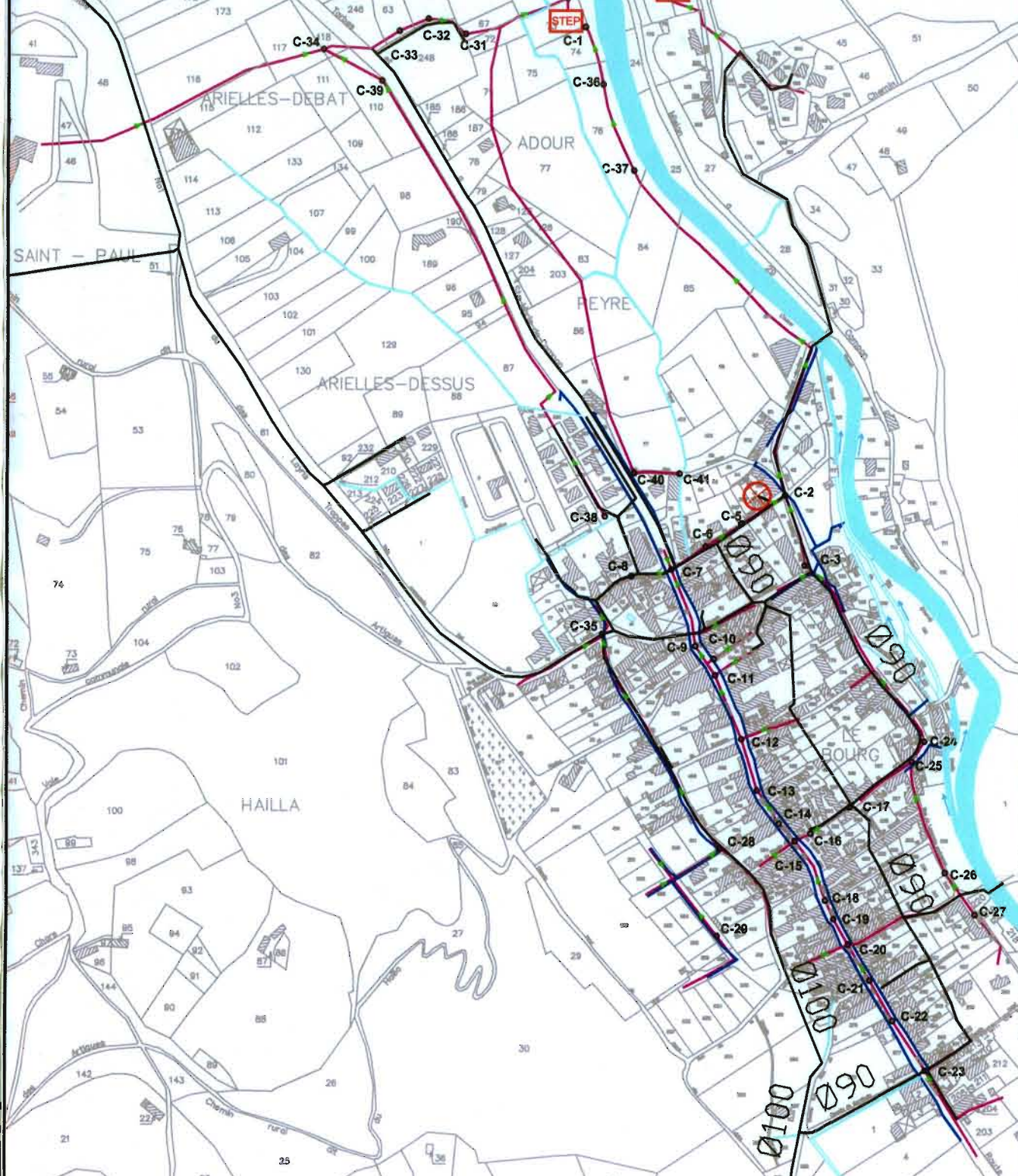
Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage et traitement des ordures ménagères est assuré par le Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de l'Adour (SIHVA) qui regroupe Asté, Campan et Trébons.

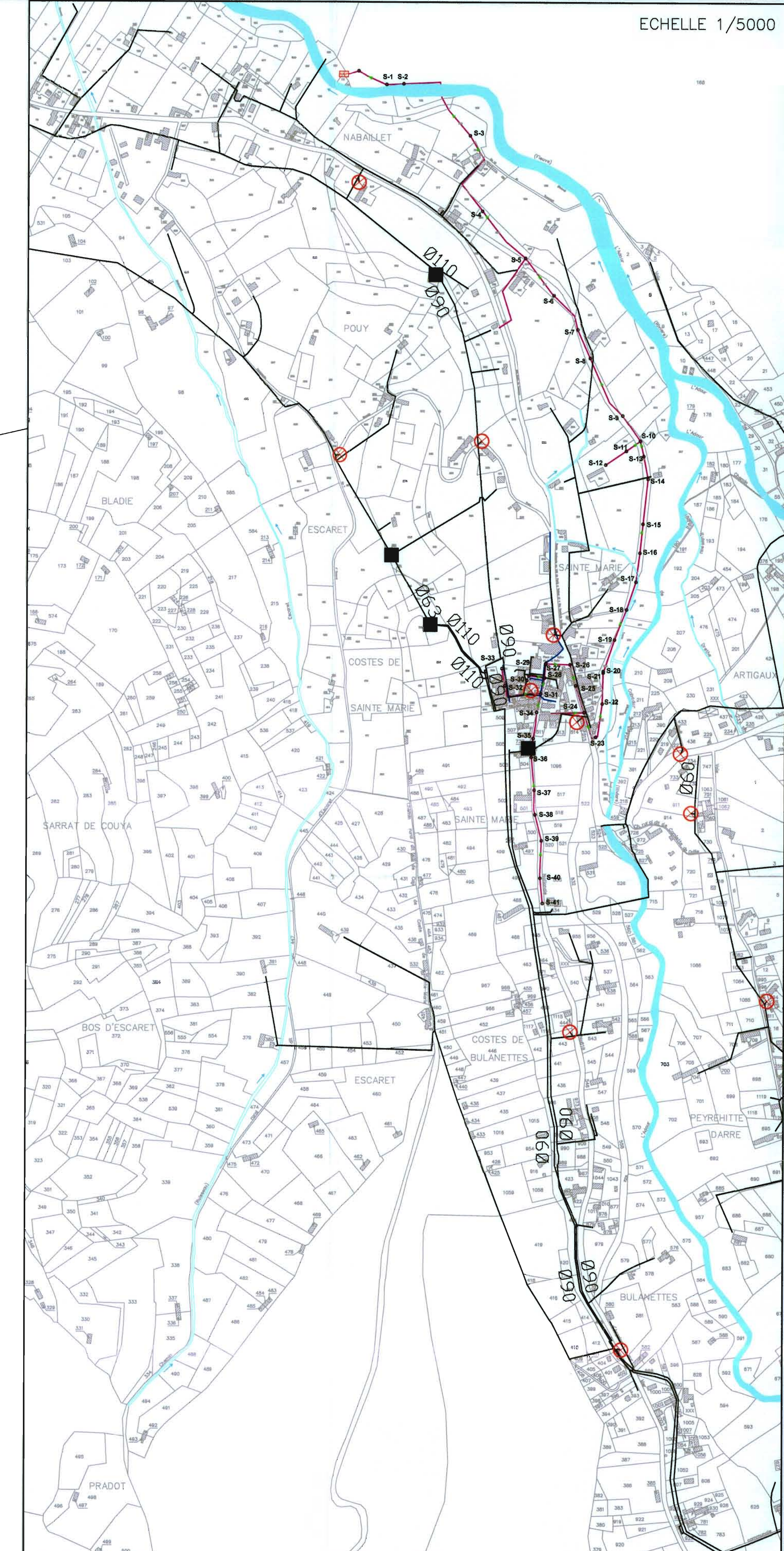

Elles sont collectées 3 fois par semaine, plus une quatrième fois en période de vacances scolaires. Elles sont transportées vers le centre d'enfouissement technique de Bénac.

Le tri sélectif a été mis en place sur 28 points d'apports répartis sur la commune.

Les collectes sélectives sont pour le verre en apport volontaire sur différents points (Récup-verre), les papiers à domicile deux fois par mois et sur les points d'apport, les cartons et tout le reste en apport volontaire à la déchetterie située à Trassouet (nord de Sainte-Marie) ouverte lundi, mercredi samedi l'hiver et le vendredi en plus l'été.



SECTEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF "CAMPAN BOURG"
Echelle 1/5000



SECTEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF "SAINTE-MARIE"
Echelle 1/5000



SECTEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF "PAYOLLE"
Echelle 1/5000

Légende assainissement:

- ⊕ Numéro de regard
- Regard eaux usées
- Regard pluvial
- Grille pluvial
- Station d'épuration
- Réseau d'assainissement Eaux Usées
- Réseau d'assainissement Eaux Pluviales
- ⊗ Poste de refoulement
- - Conduite de refoulement

Légende eau

- ⊗ Poteau Incendie
- Réservoir
- Réseau d'eau
- Ø110 Diamètre de la canalisation

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES
COMMUNE DE CAMPAN

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

REVISION APPROBATION

SOUS-PREFECTURE
24 OCT. 2008
BAGNERES-DE-BIGORNE-45

PLAN DES ANNEXES SANITAIRES

Vo souz atri aneé à la délibération du conseil municipal de ce jour à Campan, le 23 octobre 2008
Le Maire

PUBLICATION: 07/01/1996
APPROBATION: 10/11/1998
MODIFICATIONS: 26/06/1998, 10/02/2006

Gérard ARA

Echelle 1/15000

Plèce: **5. 1b**